

Les Victoires du Jazz 2025

Définitions des catégories

Artiste instrumental

L'artiste instrumental (ou le groupe), français ou résident français, **ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé ou participé à un album, soit joué en concert** dans la période de référence, soit du 18 mai 2024 au 17 mai 2025. Un artiste ayant été lauréat dans cette catégorie ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Sophie Alour (2022), Géraldine Laurent (2023), Pierre de Bethmann (2024). Un artiste ayant reçu une Victoire d'honneur ne peut concourir dans cette catégorie. C'est le cas pour Daniel Humair (2004), René Urtreger (2005), Aldo Romano (2009), André Ceccarelli (2011), l'ONJ (2020), Alain Jean-Marie (2021), François Jeanneau (2023).

Artiste vocal

L'artiste vocal (ou le groupe), français ou résident français, **ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé ou participé à un album, soit joué en concert** dans la période de référence, soit du 18 mai 2024 au 17 mai 2025. Un artiste ayant été lauréat dans cette catégorie ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Marion Rampal (2022), Camille Bertault, Hugh Coltman (2023), Sandra Nkaké (2024).

Révélation

(Prix Frank Ténot)

L'artiste (ou le groupe) instrumental, français ou résident français, **ayant trois albums au maximum sous son nom** (incluant celui pour lequel il/elle concourt), dont l'album est éligible dans la période de référence, soit du 18 mai 2024 au 17 mai 2025.

Un artiste ayant déjà été nommé ou lauréat dans la catégorie « Artiste qui monte » ou « Révélation » ne peut plus concourir dans cette catégorie. Sont exclus de cette catégorie les artistes susceptibles de figurer dans la catégorie « artiste instrumental ».

Album

L'album jazz d'un artiste (ou d'un groupe), français ou résident français, mis en distribution physique ou digitale (hors compilation et réédition) entre le 18 mai 2024 et le 17 mai 2025.

L'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 17 mai 2025 sera laissée à l'appréciation du contributeur. Un album ne peut concourir que pour une seule édition.

Un artiste (ou un groupe) dont l'album a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Cécile McLorin Salvant (2022), Pierrick Pédrion (2023), Émile Parisien (2024).

Concert

Le concert jazz (dans une salle de jauge supérieure à 200 places), ou la série d'au moins 10 concerts jazz du même programme, d'un artiste ou d'un groupe en tête d'affiche, français ou résident français, présenté(e) en France entre le 18 mai 2024 et le 17 mai 2025. **Un concert (ou une tournée) ne peut concourir que pour une seule édition.**

Un artiste dont le concert a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Géraldine Laurent (2023) et Les Égarés (2024). Sont exclus de cette catégorie les concerts inscrits dans l'aide-mémoire de l'année précédente et les spectacles à vocation caritative ou organisés pour défendre des causes publiques.